

Mango bleu

Fiche produit - prévoyance TNS

Mango bleu, c'est :

► Garanties :

Décès, PTIA, ITT, IPT, Rentes, Frais généraux

► Cibles :

Tout TNS quelque soit son statut ou sa profession

► Territorialité :

FRANCE, DROM COM et CORSE

► Limites :

Jusqu'à 60 ans et 6 PASS de revenus

Les + Mango bleu

- Aucun contrôle de revenu jusqu'à 1,5 PASS
- Tarif compétitif sur de nombreuses cibles (non-fumeurs, gérants majoritaires, professions libérales)
- Capital décès majoré par enfant à charge comme sur un contrat collectif
- Aucun délai d'attente si contrat antérieur de même nature
- Reclassement professionnel
- Invalidité : barème pro/croisé dès 15% (le meilleur des deux)
- Nouveauté : option psy limitée à 1 an par événement ou sans condition
- Madelin total ou partiel

Choisir **Mango bleu**, c'est choisir



Une plateforme 100% digitale

Une tarification éclair, des démarches entièrement dématérialisées, une gestion des contrats directement sur la plateforme... tout se passe depuis votre espace dédié.



Une gestion efficace

Parce que c'est important d'être bien accompagné, nous avons choisi Génération qui a les process de gestion les plus avancés du marché : déclaration en ligne, règlements immédiats sans contrôle et sans décompte RO.



Des tarifs pensés pour ne pas s'envoler

Des risques sélectionnés avec soin, des offres judicieusement segmentées, construites pour être équilibrées. Résultat, des tarifs justes avec des taux maintenus les premières années et des indexations limitées.



Des offres sans mauvaise surprise

Toutes nos offres sont construites de manière lisible, avec des conditions générales transparentes, qui incluent les garanties essentielles. Pas de mauvaise surprise pour vos clients. Et pour vous non plus.

Garanties Mango Bleu

Prévoyance TNS

Garantie décès en % de la garantie de base*	Formule 1 ▼	Formule 2 ▼	Formule 3 ▼
Capital décès toutes causes ou PTIA	200% + 50% par enfant (dans la limite de 3)	300% + 100% par enfant (dans la limite de 3)	400% + 100% par enfant (dans la limite de 3)
Capital double effet		100% du capital décès dans la limite de 1 000 000€	
Option Capital décès accidentel ou PTIA accidentel		100% du capital décès dans la limite de 1 200 000€	
Frais d'obsèques		150% PMSS	
Option Rente éducation	trimestriel en % de la garantie de base	trimestriel en % de la garantie de base	
0 à 11 ans révolus	8%	10%	
12 à 17 ans révolus	10%	15%	
18 à 27 ans révolus	12%	20%	
Option Rente temporaire de conjoint	10%	20%	
Incapacité/Invalidité	Au choix ▼		
Incapacité	100% de la base de garantie sous déduction du RO forfaitaire jusqu'à 1,5 PASS sans contrôle		
Franchise	30, 60 ou 90 jours		
Option rachat franchise	3 jours Accident ou Hospitalisation		
Invalidité	Invalidité totale >= 66%: 100% de la garantie de base - RO Invalidité partielle entre 33% et 66%: T/66% de la garantie de base - RO (1)		
Barème d'invalidité	PRO(2) dès 33% / CROISE dès 33%		
Option invalidité dès 15%	Barème PRO ou CROISE dès 15% (2)		
Option "Dos / Psy"	Option "Dos" sans limitation Option "Dos" sans limitations + "Psy" limité à 1 an par évènement Option "Dos/Psy" sans limitation		
Exonération des cotisations incapacité/invalidité	ITT/IPT – Exonération des cotisations après 90 jours IPP – Exonération de 50% des cotisations après 90 jours		
Option évènements redoutés	20% de la base de garantie souscrite		

*Garantie de base: exprimée en PASS, forfaitaire jusqu'à 1,5 PASS et dans la limite de 130% de la moyenne des revenus professionnels nets.

(1) t: taux d'invalidité

(2) Cette option est accessible aux professions du droit, du chiffre, du conseil et professions médicales exerçant en libéral Adhérent au contrat à ce titre, Document non contractuel se reporter au tableau de garantie "Mango Bleu" de la notice en vigueur pour plus de détails.

Mango bleu

Fiche technique - TNS prévoyance

**Cible :**

- Tout travailleur non salarié,
- Tout statut (professions libérales, micro-entrepreneur, gérant majoritaire...)
- Mandataires sociaux (couverture 100% dividendes sur base de garantie de plus de 1,5 PASS)

**Limite âge****Souscription :**

- 60 ans pour les garanties Décès toutes causes, Décès Accidentel, ITT et IPT/IPP
- 50 ans pour garanties Rente temporaire de Conjoint et Rente Éducation ;

Indemnisation :

- Garantie Décès : 69 ans révolus
- Garantie Arrêt de travail : date de la retraite avec un maximum de 67 ans

**Critères de tarification**

- Profession,
- Régime Obligatoire,
- Fumeur/Non-fumeur,
- Revenus,
- Fonction administrative,
- Garanties souscrites

Avantage tarifaire

- Non-fumeur,
- Activité de Direction,
- Professions libérales,
- Professions du Chiffre, du Conseil et Médicales (plus de 500 professions)

**Activité de direction**

Tarif avantageux si fonction 100% administrative <30 000 km et plus de 5 salariés OU Gérant Majoritaire

**Garantie de base**

Forfaitaire jusqu'à 1,5 PASS puis dans la limite de 130% du revenu moyen des 3 dernières années, dividendes inclus (exprimée en % du PASS).

Limite de garantie de base

- De 0,5 PASS à 6 PASS selon le profil
- 1,5 PASS pour les micro-entrepreneurs
- Limites différentes pour CORSE et DROM COM

**Territorialité :**

- France,
- Corse,
- DROM-COM (hors Mayotte)

**Commissionnement courtier**

Linéaire modulable de 1% jusqu'à 30% au choix par palier de 1%

**Cotisation**

Exprimée en % du PASS, indexée, le cas échéant, en fonction de la sinistralité à partir de la 2^e année d'adhésion

Péodicité de cotisation

Mensuelle d'avance

**Délai d'attente**

Reprise à la concurrence : Aucun délai d'attente (à garanties équivalentes au contrat repris).

Si les garanties sont différentes, couverture sur la base des anciennes garanties pendant la période de délai d'attente.

Affaire nouvelle :

- Aucun en cas d'accident
- 3 mois en cas de maladie (0 jours si maladie infectieuse)
- 12 mois en cas d'affection psychiatrique
- 6 mois garantie complémentaire capital maladies redoutées

**Sports à risque**

Certaines pratiques de sport à risques sont exclues et rachetables

**Reclassement professionnel**

Maintien de la rente d'invalidité en cas de souscription du barème professionnel

**Traitement du PTIA**

Le versement par anticipation de la garantie PTIA ne met pas fin aux garanties arrêt de travail

**Cumul PTIA / rente invalidité**

Le versement du capital décès par anticipation ne met pas fin au versement de la rente d'invalidité

**Madelin**

Choix Madelin total ou par garantie

**Assureurs**

MNCAP

**Association souscriptrice**

Association ADILONA 1,5€/mois

**Souscription**

100% en ligne avec signature électronique

**Couverture à l'étranger**

Illimitée dans l'UE, monde entier sauf pays « déconseillés ou à risques » par le Ministère des Affaires Étrangères.